

Vosges: il voulait faire passer le radar...pour fou

Par [tian](#), le 09/02/2008 (3280 👍 ⭐)



Cet automobiliste dans les [Vosges](#) s'était fait flasher par un [radar](#). Comme quelques millions de français. Mais voilà, en recevant son PV, il n'avait pas trouvé mieux que de porter son excès de [vitesse](#) à la limite du raisonnable: 324 km/h.

324 km/h, peut-être un peu excessif, non?

Les gendarmes l'ont quand même soupçonnés d'avoir falsifié son PV d'excès de vitesse.

Durant sa garde à vue, le conducteur a reconnu les faits.

Cet "excès d'excès" de vitesse, c'était tout simplement pour faire passer le radar pour fou. Et aussi, pour ne pas payer la [contravention](#) et conserver les points de son permis de conduire.

Seulement, l'automobiliste avait juste oublié que l'administration chargée des contrôles radar conserve un double des contraventions.

Et sur le double, la vitesse n'était que de 78 km/h.

Le conducteur-falsificateur est poursuivi maintenant pour tentative d'escroquerie.

Il risque cinq ans d'emprisonnement et jusqu'à 75.000 euros d'amende.